

**POSITIONNEMENT SUR LE DEVENIR DU SYNDICAT MIXTE
D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DU TREC,
DE LA GUIPIE ET DE LA CANAULE**

Conseil Communautaire du 30 novembre 2017

D 2017	I	08
Nombre de Conseillers		
En exercice	87	
Présents	72 dossier 1 (début de séance) - 71 dossier 1 (avant vote) – 69 dossier 2 à 3 – 63 dossier 4 à 16	
Votants	79 dossier 1 (début de séance) – 78 dossier 1 (avant vote) – 77 dossier 2 à 3 – 70 dossier 4 à 16	

Le Conseil de Val de Garonne Agglomération, légalement convoqué le **24.11.2017** s'est réuni à la salle multiculturelle de Meilhan S/Garonne en séance publique, sous la présidence de Daniel BENQUET.

Etaient présents

<u>Agmé</u>	Patrick GAUBAN (jusqu'au dossier 3)
<u>Beaupuy</u>	Pascal LAPERCHÉ (+ pouvoir Maryse HERVÉ)
<u>Birac sur Trec</u>	Alain LERDU
<u>Calonges</u>	François NÉRAUD
<u>Castelnaud Sur Gupie</u>
<u>Caubon Saint Sauveur</u>	Catherine BERNARD
<u>Caumont Sur Garonne</u>	Pierre IMBERT
<u>Clairac</u>	Bernard CABANE – Michel PÉRAT (+ pouvoir Carole VERHAEGHE)
<u>Cocumont</u>	Jean.Luc ARMAND – Lisette DE LUCA
<u>Couthures Sur Garonne</u>	Jean.Michel MOREAU
<u>Escassefort</u>	Edith LORIGGIOLA (suppléante)
<u>Fauquierolles</u>	Maryline DE PARSCAU
<u>Fauillet</u>	Gilbert DUFOURG
<u>Foures Sur Garonne</u>	Jacques BILIRIT [(+ pouvoir Josette PATISSOU), jusqu'au dossier 3]
<u>Gaujac</u>	Jean.François THOUMAZEAU (dossier 1)
<u>Gontaud de Nogaret</u>	Thierry CONSTANS [(+ pouvoir Jean.François THOUMAZEAU à compter du dossier 2), jusqu'au dossier 3]
<u>Grateloup Saint Gayrand</u>	Alain PRÉDOUR
<u>Jusix</u>	Michel GUIGNAN
<u>Lafitte Sur Lot</u>
<u>Lagruère</u>	Guy PÉREUIL
<u>Lagupie</u>	Jean.Max MARTIN
<u>Le Mas d'Agenais</u>	Francis DUTHIL
<u>Longueville</u>	Guy FARBOS (dossier 1)
<u>Marcellus</u>	Jean.Claude DERC
<u>Marmande</u>	Marie.Catherine BALLEREAU (+ pouvoir Jean.Pierre-MARCHAND) - Daniel BENQUET (+ pouvoir Lydie ANGELY) – Sophie BORDERIE (+ pouvoir Charles CILLIERES à compter du dossier 4) – Marie.Françoise BOUGUES – Martine CALZAVARA – Serge CARBONNET - Charles CILLIÈRES (jusqu'au dossier 3) – Roland CHRISTEN – Jacqueline CORREGES - Patrick COUZINEAU – Jean.Luc DUBOURG – Joël HOCQUELET (+ pouvoir Anne MAHIEU) – Michel HOSPITAL - Philippe LABARDIN (+ pouvoir Josette JACQUET) – Bernard MANIER (jusqu'au dossier 3) – Sylvie SCHELCHER-GENEAU DE LAMARLIERE - Laurence VALAY
<u>Mauvezin sur Gupie</u>	Daniel BORDENEUVE
<u>Meilhan sur Garonne</u>	Régine POVÉDA
<u>Montpouillan</u>	Didier MONPOUILLAN
<u>Puymiclan</u>	Michel FEYRY
<u>Saint Avit</u>	Michel COUZIGOU
<u>Saint Barthélémy d'Agenais</u>	Gaëtan MALANGE
<u>Saint Martin Petit</u>	Marie-France BONNEAU
<u>Saint Pardoux du Breuil</u>	Jean-Marc DUBAN
<u>Saint Sauveur de Meilhan</u>	Francis LABEAU (jusqu'au dossier 3)
<u>Sainte Bazeille</u>	Gilles LAGAÛZÈRE – Didier RESSIOT - Philippe RIGAL (début de séance) – Christine VOINOT
<u>Samazan</u>	Bernard MONPOUILLAN
<u>Sénéstis</u>
<u>Seyches</u>	Isabelle CESA - André CORIOU
<u>Taillebourg</u>
<u>Tonneins</u>	Daniel BARBAS – Régis BARD - Liliane BORDES – Daniel GAIDELLA - Liliane KULTON – Guy LAUMET – Elizabeth LE CHARPENTIER - Laurence LOUBIAT- MOREAU – Dante RINAUDO – Valérie TACCO
<u>Varès</u>	Jacky TROUVÉ
<u>Villeton</u>	Jean GUIRAUD
<u>Virazeil</u>	Christophe COURREGELONGUE – Caroline DELRIEU-GILLET – Vincent PAULAY

Absents ou excusés

Maryse HERVÉ – Guy IANOTTO - Carole VERHAEGHE - Christian FRAISSINÈDE - Josette PATISSOU - Danièle ANGOT - Maryse VULLIAMY - Sylvie BARBE - Lydie ANGELY – Josette JACQUET – Anne MAHIEU – Jean.Pierre MARCHAND – Thierry CARRETEY - Jacques BRO - Jean.Pierre VACQUÉ - Eric BOUCHAUD – Philippe RIGAL (en cours du dossier 1) – Jean.François THOUMAZEAU (à compter du dossier 2) – Guy FARBOS (à compter du dossier 2) - Patrick GAUBAN (à compter du dossier 4) – Jacques BILIRIT (à compter du dossier 4) – Charles CILLIERES (à compter du dossier 4) – Bernard MANIER (à compter du dossier 4) – Francis LABEAU (à compter du dossier 4)

Pouvoirs de

Maryse HERVE à Pascal LAPERCHÉ – Carole VERHAEGHE à Michel PERAT – Josette PATISSOU à Jacques BILIRIT – Lydie ANGELY à Daniel BENQUET – Josette JACQUET à Philippe LABARDIN – Anne MAHIEU à Joël HOCQUELET - Jean.Pierre MARCHAND à Marie.Catherine BALLEREAU – Jean.François THOUMAZEAU à Thierry CONSTANS – Charles CILLIERES à Sophie BORDERIE

Secrétaire de Séance

Marie.France BONNEAU

Dossier n°8 -

POSITIONNEMENT SUR LE DEVENIR DU SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DES BASSINS VERSANTS DU TREC, DE LA GUPIE ET DE LA CANAULE

Objet de la délibération

Dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, obligatoire pour l'ensemble des EPCI-FP au 1^{er} janvier 2018, le Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versants du Trec, de la Gupie et de la Canaule (SMTGC) doit faire évoluer ses statuts et son fonctionnement. Afin de permettre au SMTGC d'initier ce travail de préparation et d'adaptation aux futures échéances législatives et réglementaires, VGA doit, en qualité d'adhérent à cette structure, valider et autoriser ces modifications.

Exposé des motifs

A compter du 1^{er} janvier 2018, la prise de compétence GEMAPI par les EPCI-FP va faire évoluer le fonctionnement et les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versant du Trec, de la Gupie et de la Canaule.

Pour permettre au SMTGC d'anticiper ces évolutions et d'être rapidement opérationnel, cette structure doit être en mesure de travailler sur les modifications de ces statuts concernant les points suivants :

- Extension du périmètre du syndicat aux Communes isolées de l'ensemble du bassin versant et fusion avec le syndicat de rivière du Médier. Le SMTGC sera alors composé de 6 EPCI-FP représentant 46 Communes, dont 23 membres de VGA.

- Mise en place d'un comité syndical restreint composé d'élus communautaires et de plusieurs comités de bassin : Chaque comité de bassin pourra être composé de délégués des communes concernées et/ou des EPCI-FP concernés.

- Définition d'une nouvelle clef de répartition financière pour les futurs membres de ce syndicat ; à savoir les 6 EPCI – FP.

- Définition d'une nouvelle gouvernance et de la représentation de l'ensemble des futurs membres. Il est précisé ici que VGA devrait représenter 50% des délégués de ce syndicat.

Les membres du Conseil Communautaire sont invités à approuver la délibération suivante,

Le Conseil Communautaire,

Valide la fusion du Syndicat Mixte d'Aménagement des Bassins Versant du Trec, de la Gupie et de la Canaule avec le Syndicat du Médier.

Valide l'extension du périmètre du Syndicat Mixte issu de cette fusion à l'ensemble des bassins versants du Trec, de la Gupie, de la Canaule et du Médier.

Prend acte des modifications à venir sur les statuts, la gouvernance, l'organisation et la clef de répartition financière du Syndicat Mixte issu de cette fusion et de cette extension.

Rappelle que Val de Garonne Agglomération devra être sollicitée pour valider les futurs statuts et désigner ses futurs délégués.

Résultat du vote

<i>Votants</i>	70	
<i>Pour</i>	70	
<i>Contre</i>	/	
<i>Abstention</i>	/	

Fait à Marmande, le 30 novembre 2017

Publication / Affichage
Le 5.12.2017

Daniel BENQUET
Président de Val de Garonne Agglomération,